

DIMANCHE 30 JUIN 2024

PETERSBACH

Marché aux puces

RESTAURATION SUR PLACE



Café - Croissants
Bœuf à la broche
Salade de pommes de terre
Grillades
Buvette



TARIFS EXPOSANTS

Parcelle de 5m à 8€
Le mètre supplémentaire à 2€

Installation des stands à partir de 6h



RESERVATION ET RENSEIGNEMENTS :

06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37
après 19 heures



harmoniedepetersbach@gmail.com
Ou sur notre page Facebook



DIMANCHE 30 JUIN 2024

PETERSBACH

Marché aux puces

RESTAURATION SUR PLACE



Café - Croissants
Bœuf à la broche
Salade de pommes de terre
Grillades
Buvette



TARIFS EXPOSANTS

Parcelle de 5m à 8€
Le mètre supplémentaire à 2€

Installation des stands à partir de 6h



RESERVATION ET RENSEIGNEMENTS :

06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37
après 19 heures



harmoniedepetersbach@gmail.com
Ou sur notre page Facebook



Organisé par l'Harmonie de Petersbach

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Organisé par l'Harmonie de Petersbach

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT

- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition de renvoyer le talon-réponse rempli et accompagné du paiement. Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- Une pièce d'identité peut être demandée.
- Parcelle de 5 mètres minimum à 8€, le mètre supplémentaire à 2€.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- Toute manifestation bruyante est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'Harmonie de Petersbach décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00 ; au-delà les places non occupées seront redistribuées.
- Les transactions ne débuteront pas avant 7h00.
- L'association est seule juge des numéros des emplacements. Aucun changement libre de place ne sera toléré.
- L'allocation des emplacements se fera en priorité aux abords de la salle polyvalente puis dans la rue principale.
- Chaque exposant est prié de laisser **son emplacement dans un état propre et d'emporter l'ensemble des déchets**.

En cas de non respect de ce règlement, l'Harmonie de Petersbach sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Talon-réponse à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement **avant le 21 juin 2023**.

**Chèque libellé à l'ordre de l'Harmonie de Petersbach
et adressé au 17 rue principale 67290 STRUTH**

Renseignements au 06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37 après 18h.
harmoniedepetersbach@gmail.com
ou sur notre page Facebook



Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____
N° et nature de la pièce d'identité : _____
Délivrée le : _____ Par : _____
Si professionnel, N° registre de commerce : _____ Délivré le : _____
N° d'immatriculation du véhicule : _____
Nombre de parcelle : _____ x 8€, nombre de mètres supplémentaires : _____ x 2€

J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Signature :

REGLEMENT

- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition de renvoyer le talon-réponse rempli et accompagné du paiement. Les places non payées ne seront pas réservées. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- Une pièce d'identité peut être demandée.
- Parcelle de 5 mètres minimum à 8€, le mètre supplémentaire à 2€.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- Toute manifestation bruyante est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'Harmonie de Petersbach décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00 ; au-delà les places non occupées seront redistribuées.
- Les transactions ne débuteront pas avant 7h00.
- L'association est seule juge des numéros des emplacements. Aucun changement libre de place ne sera toléré.
- L'allocation des emplacements se fera en priorité aux abords de la salle polyvalente puis dans la rue principale.
- Chaque exposant est prié de laisser **son emplacement dans un état propre et d'emporter l'ensemble des déchets**.

En cas de non respect de ce règlement, l'Harmonie de Petersbach sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Talon-réponse à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement **avant le 21 juin 2023**.

**Chèque libellé à l'ordre de l'Harmonie de Petersbach
et adressé au 17 rue principale 67290 STRUTH**

Renseignements au 06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37 après 18h.
harmoniedepetersbach@gmail.com
ou sur notre page Facebook



Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____
N° et nature de la pièce d'identité : _____
Délivrée le : _____ Par : _____
Si professionnel, N° registre de commerce : _____ Délivré le : _____
N° d'immatriculation du véhicule : _____
Nombre de parcelle : _____ x 8€, nombre de mètres supplémentaires : _____ x 2€

J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Signature :